PROVINCE de NAMUR

Observation de la santé, du social et du logement

Le diagnostic territorial

Principaux indicateurs

A.S.P.A.S.C.- décembre 2012- Cellule Observation de la Santé, du Social et du Logement.

TABLES DES MATIERES

1. Population 3

A. Population totale 3
B. Mouvements de la population 3
C. Densité de population 4
D. Structure par âge et vieillissement 6
   1. *Pyramide des âges* *6*
   2. *Indice de vieillissement* *6*
   3. *Rapport de dépendance* *8*
E. Population étrangère 8
F. Taille des ménages 9
G. Projections 9
   1. *Age moyen* *9*
   2. *Groupes d'âge* *10*

2. Socio- économique 11

A. Revenu médian 11
B. Niveau d'instruction 12
C. Taux de chômage et taux d'emploi 13
   1. *Taux de chômage* *13*
   2. *Taux d'emploi* *15*
D. Catégories socioprofessionnelles 16
E. Bénéficiaires du RI 17

3. Santé 17

A. Santé perçue 17
B. Comportements de santé 18
C. Santé mentale 18

4. Mortalité 19

A. Espérance de vie à la naissance 19
B. Mortalité générale et prématurée 19
C. Causes de mortalité 20

5. Naissances et Enfance 21

A. Nombre moyen d'enfants par femme 21
B. Places d'accueil 22
C. Les jeunes mères 22

6. Offre de soins 23

A. Lits hospitaliers et lits en MRS 23
   1. *Lits Hospitaliers* *23*
   2. *Lits en maison de repos (et de soins)* *24*

7. Logement et Habitat 24

A. Utilisation des sols 24
B. Prix moyen de vente 25
C. Qualité des logements 26
   1. *Qualité et insalubrité* *26*
   2. *Proximité d'une pharmacie, d'un commerce, d'une crèche, d'une école* *27*
   3. *Effets potentiels de la pollution intérieure sur la santé* *27*
D. Zones d'Habitat permanent 28
E. Logements sociaux 29

Références bibliographiques 30

Rédaction
Alice Balfroid et Marie Thys

Relecture
Dr. Jean- Michel Servais

Cartographie
Bénédicte Caijseele

Editeur responsable
Valéry Zuinen, Greffier provincial

Document disponible sur le site www.province.namur.be onglet Action Sociale, Santé et Logement

1.Population

A. Population totale

Au 1er janvier 2011, la province de Namur comptait 476.835 habitants, soit 13,5% de la population wallonne. L'arrondissement de Namur est le plus peuplé (64% de la population provinciale - 304.287 habitants) tandis que l'arrondissement de Philippeville regroupe 14% (64.449 habitants) de la population de la province.

B. Mouvements de la population

Au cours de l'année 2010, la population de la province s'est accrue de 4.554 personnes. Cette croissance est due aux soldes naturel et migratoires (interne et international) positifs. Contrairement aux arrondissements de Namur et de Dinant, l'arrondissement de Philippeville présente toutefois un solde naturel négatif, témoin d'un excédent de décès par rapport aux naissances.

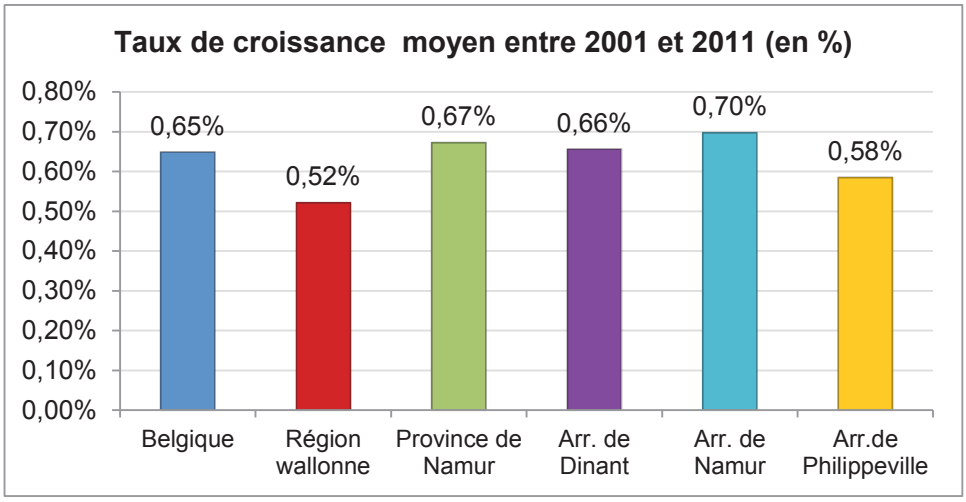

Source : SPF Economie- Calculs: Cellule Observation

Entre 2001 et 2011, l'accroissement moyen de la population provinciale était supérieur à celui de la Wallonie, grâce à l'arrondissement de Namur, qui présente un taux de croissance de 0,70%. Au niveau communal, seule la commune de Vresse-sur-Semois a connu une croissance moyenne négative (-0,32%) tandis que la commune de Somme-Leuze enregistre le taux de croissance moyen le plus élevé de la province (1,62%). La majorité des communes présentant un taux de croissance moyen supérieur à 1% font partie de l'arrondissement de Namur.

Carte 1 : Taux de croissance moyen entre 2001 et 2011 (en %)

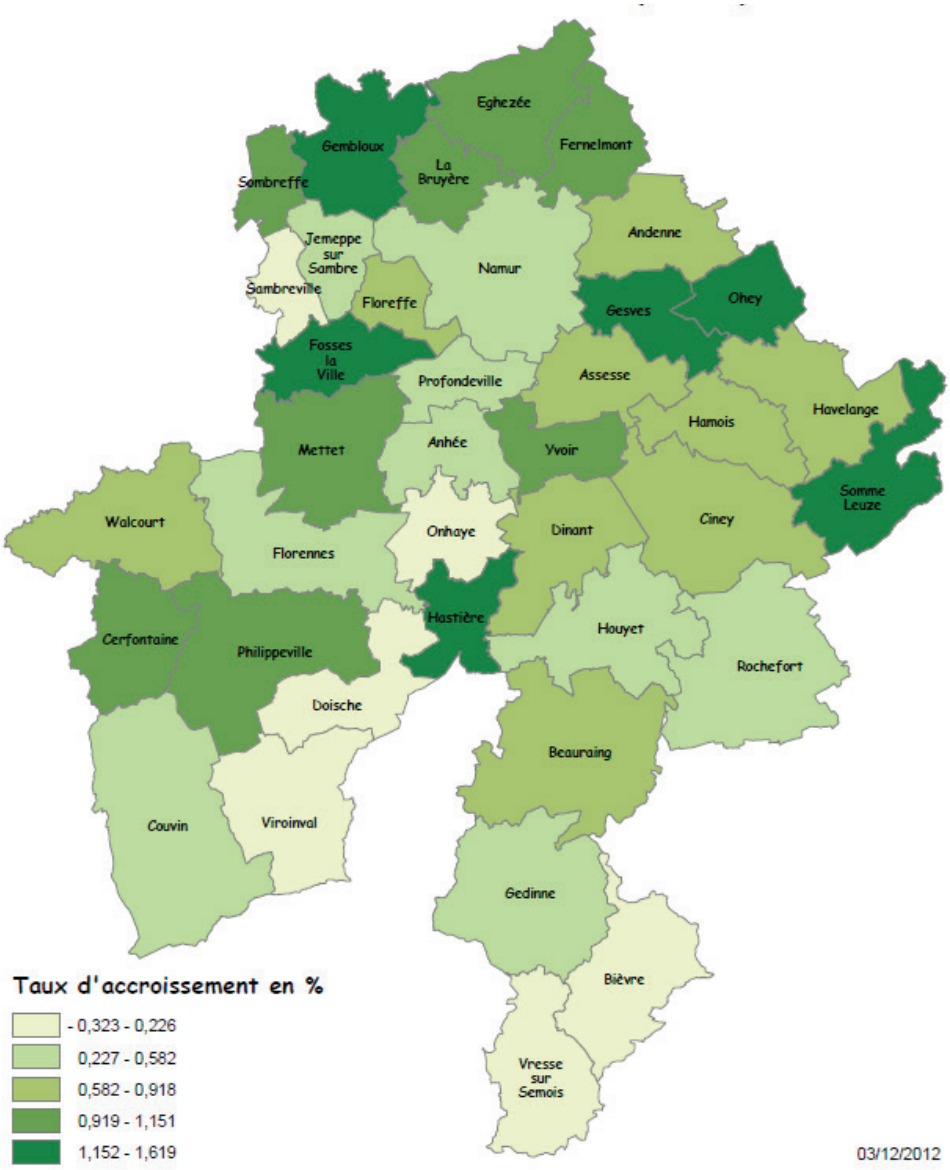

Source: SPF Economie- Calculs : Cellule Observation- Carte: Service cartographie

C. Densité de la population

Au 1er janvier 2011, on recensait 359 habitants au km^2 en Belgique. La Wallonie (209 hab/km^2) ainsi que la province de Namur (130 hab/km^2) étaient bien moins densément peuplées. C'est dans l'arrondissement de Namur que la densité est la plus élevée (261 hab/km^2). Selon la typologie de l'OCDE[1], ce dernier est désigné comme étant « à

[1] Selon l'OCDE, une commune est une collectivité rurale si sa densité de population est inférieure à 150 hab/km^2. Les arrondissements se différencient par leur degré de ruralité, c'est-à-dire par la proportion de leur population vivant dans des communes rurales. On distingue 3 types d'arrondissements : les arrondissements à prédominance rurale (plus de 50% de la population vit dans des collectivités rurales), les arrondissements à composante rurale significative (entre 15 et 50% de la population vit dans des collectivités rurales) et les arrondissements à prédominance urbaine (moins de 15% de la population vit dans des collectivités rurales).

composante rurale significative » (17,5% de la population vit dans des collectivités rurales), tandis que les arrondissements de Dinant (67 hab/km^2) et de Philippeville (72 hab/km^2) sont désignés comme étant « à prédominance rurale » (respectivement 92 et 100% de leur population vit dans des collectivités rurales).

Comme le montre la carte ci- dessous, les disparités entre les communes de la province sont importantes. En effet, les densités s'échelonnent entre 27 hab/km^2 (Vresse-sur-Semois) et 803 hab/km^2 (Sambreville).

Carte 2 : Densité de la population au 01/01/2011

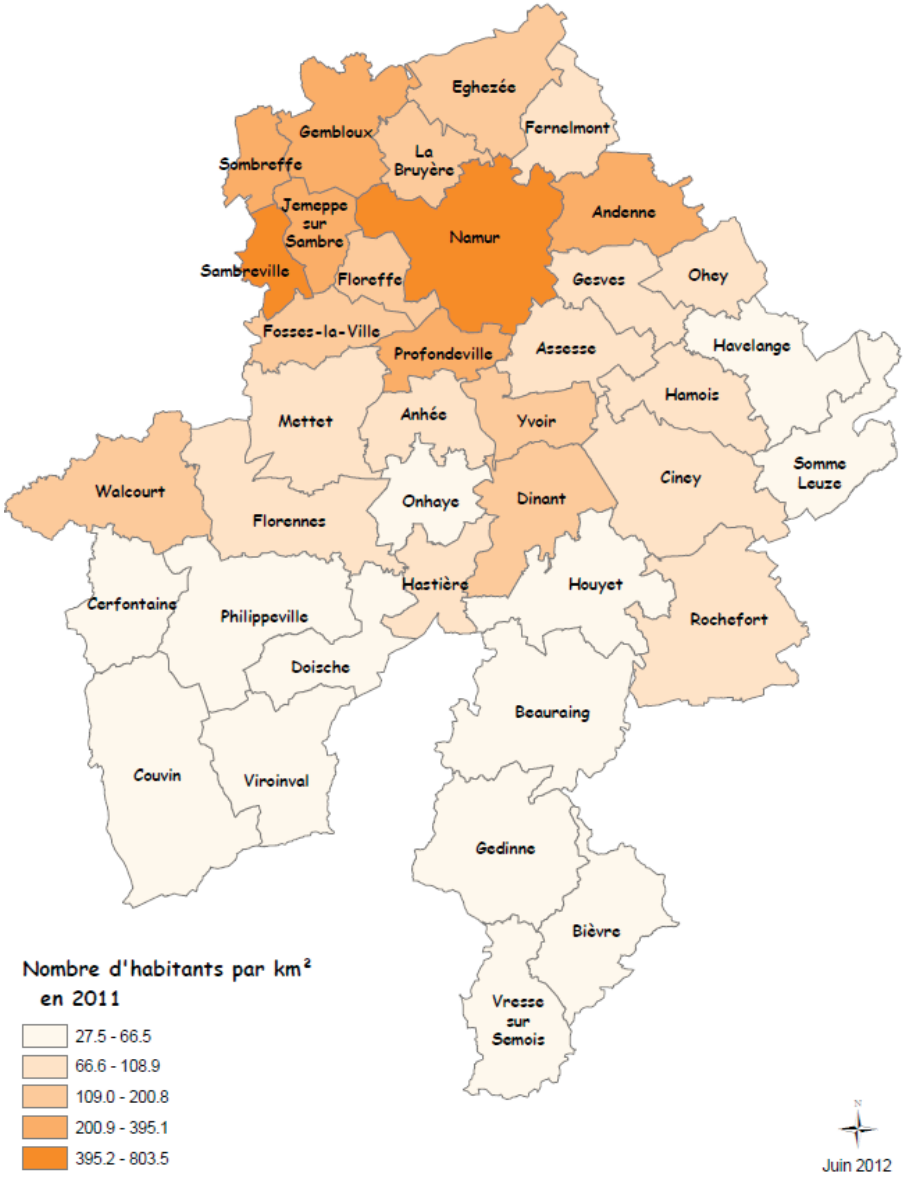

Source: SPF Economie Calculs : Cellule Observation- Carte: Service cartographie

D. Structure par âge et vieillissement

1. Pyramide des âges

La structure par âge et par sexe de la population de la province, relativement similaire à celle de la Wallonie, présente une forme de tronc, caractérisé par un élargissement au niveau des tranches d'âge de 45 à 65 ans issues du baby-boom de l'après-guerre et un gonflement aux âges les plus élevés, témoin d'un vieillissement important qui semble s'accentuer.

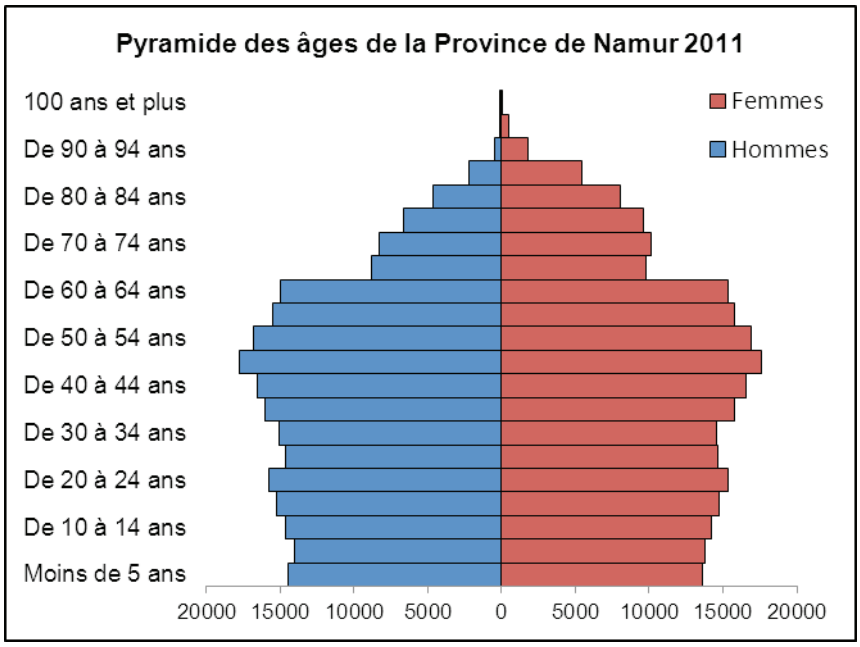

Source: SPF Economie- Calculs et graphe: Cellule Observation

Bien qu'aux premiers âges de la vie, le nombre d'hommes soit plus élevé, le nombre de femmes dépasse celui des hommes dès l'âge de 50 ans et s'accentue avec l'âge. Les femmes dans la tranche d'âge des 80-89 ans sont deux fois plus nombreuses que les hommes du même âge, et plus de trois fois plus à partir de 90 ans.

2. Indice de vieillissement

Au 1er janvier 2011, l'indice de vieillissement[2] de la Belgique était de 0,75. Cela signifie que pour 4 personnes âgées de moins de 20 ans, on retrouve 3 personnes âgées de 65 ans et plus. Cet indice est cependant plus faible en Wallonie (0,68) et dans la province de Namur (0,67).

[2] L'indice de vieillissement est le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans. Il permet de mesurer le degré de vieillissement de la population. Plus l'indice est important et se rapproche de 1, plus le vieillissement est important.

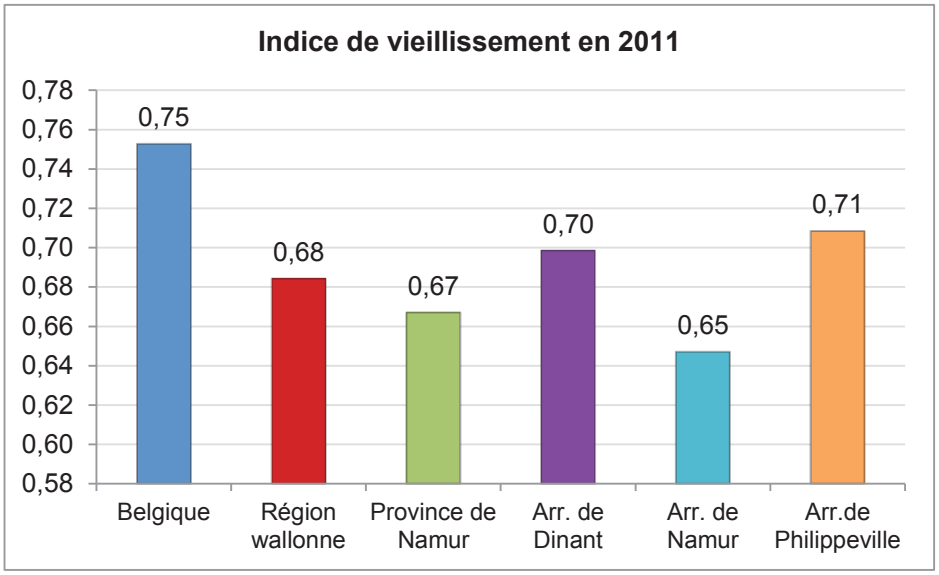

Source: SPF Economie- Calculs et graphe: Cellule Observation

Au cours des dix dernières années, la proportion de personnes âgées de 80 ans et plus dans la province est passée de 3 à 5%. Cette augmentation de personnes très âgées est également visible à travers l'indicateur mesurant l'intensité du vieillissement[3], qui est passé de 0,21 en 2001 à 0,30 en 2011.

Dans la province, c'est l'arrondissement de Namur qui est le plus jeune avec un indice de vieillissement de 0,65. Cet indice est plus élevé dans l'arrondissement de Dinant, et plus particulièrement dans la commune de Vresse-sur-Semois où il s'élève à 1,12. Cela signifie donc qu'il y a plus de personnes âgées de plus 65 ans que de jeunes de moins de 20 ans. Par ailleurs, dans cette même commune, la proportion des personnes de 65 ans et plus s'élève à 24%. Au 1er septembre 2012, elle était d'ailleurs classée parmi les 20 communes les plus âgées du Royaume, tandis que la commune de Hamois faisait partie des communes les plus jeunes. La commune d'Assesse présente l'indice de vieillissement le plus faible (0,43) de la province avec une proportion de personnes de 65 ans et plus de 12%. Il existe donc de grandes disparités entre les communes de la province.

[3] L'indice de l'intensité du vieillissement est le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus pour 100 personnes âgées de 65 ans et plus. Il permet de mesurer le vieillissement dans le vieillissement (ou la part des plus âgés dans le groupe des âgés).

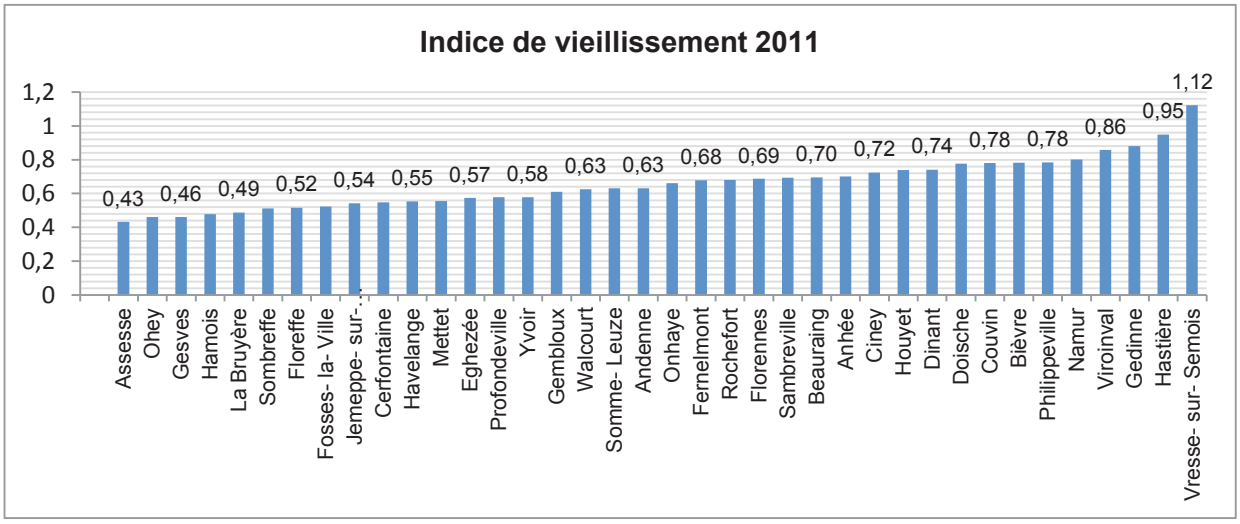

Source: SPF Economie- Calculs et graphe: Cellule Observation

3. Rapport de dépendance

Au 1er janvier 2011, le rapport de dépendance[4] s'élevait à 0,67 en Belgique mais également en Wallonie et dans la province. Alors que ce rapport est similaire dans les arrondissements de Namur et de Philippeville, celui de l'arrondissement de Dinant s'élève à 0,71.

Tout comme pour l'indice de vieillissement, de manière générale, on retrouve un rapport de dépendance plus élevé dans les communes située dans l'arrondissement de Dinant. C'est à Vresse-sur-Semois qu'il est le plus élevé, avec 85 personnes âgées de 0-19 ans et de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de 20 à 64 ans. A l'inverse, Walcourt est la commune ayant le rapport de dépendance le plus faible, s'élevant à 0,62.

E. Population étrangère

Au 1er janvier 2011, 10,2% de la population du Royaume était de nationalité étrangère. Cette proportion est plus faible en Wallonie (9,6%) tout comme dans la province de Namur (4,6%). Le nombre de personnes de nationalité étrangère s'élevait à 21.807, dont 15.805 dans l'arrondissement de Namur. De nombreuses nationalités sont représentées sur le territoire provincial, avec une plus forte proportion de français (25,7%) et d'italiens (25,3%).

Au niveau communal, de grandes disparités sont observées. La commune présentant la proportion la plus faible est Gesves (1,65%) tandis que c'est à Sambreville (8,88%) et à Namur (6,84%) que cette proportion est la plus forte.

[4] Le rapport de dépendance démographique est le nombre de personnes âgées de 0-19 ans et de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de 20 à 64 ans. Il exprime le rapport entre le nombre de personnes supposés « dépendre » des autres et le nombre de personnes capables d'assumer cette charge. Plus le rapport est important et se rapproche de 1, plus la « dépendance » est élevée.

F. Taille des ménages

En 2009, le tiers (33,6%) des ménages belges ne comptaient qu'une seule personne. En région wallonne, cette proportion s'élevait à 34,7% et en province de Namur à 33,3%. Sur les trois arrondissements de la province, c'est l'arrondissement de Namur qui a la proportion la plus élevée d'isolés (33,7%) alors que l'arrondissement de Philippeville compte 32,2% de ménages isolés.

Au niveau communal, c'est à Vresse-sur-Semois que la proportion d'isolés est la plus élevée puisque 42,9% des ménages ne comprend qu'un seul individu, suivi de la commune de Namur (41,3%). A l'opposé, on retrouve la commune de la Bruyère (21,3% de ménages ne comprenant qu'une seule personne).

G. Projections

1. Age moyen

Selon les projections du Bureau Fédéral du Plan, l'âge moyen passera, dans la province de Namur, de 38,8 ans en 2000 à 41,3 ans en 2020. La province de Namur voit donc l'âge moyen de sa population augmenter plus vite qu'en région wallonne.

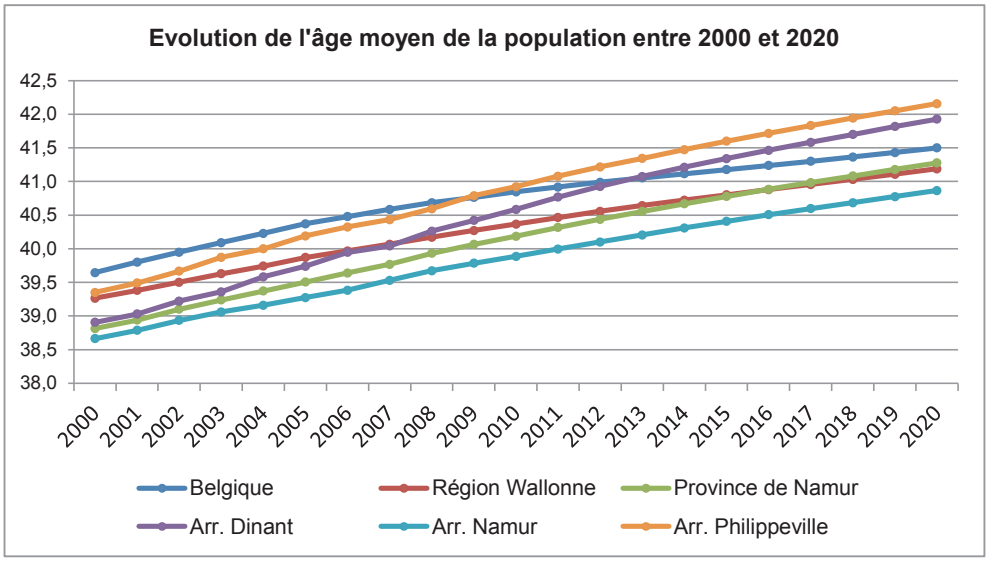

Source: Bureau Fédéral du Plan- Graphe : Cellule Observation

Cette augmentation plus importante s'explique par le vieillissement des populations des arrondissements de Dinant et de Philippeville alors que celui de Namur devrait, toujours en 2020, présenter une population plus jeune qu'en région wallonne avec un âge moyen de 40,9 ans.

2. *Groupes d'âge*

Toujours selon le Bureau Fédéral du Plan, les moins de 18 ans en province de Namur vont augmenter d'ici à 2020, après une stagnation au cours des années précédentes. Ainsi, en 2020, le groupe des moins de 18 ans comptera 107.128 personnes (2012 : 102.063). On observe que les hommes sont plus nombreux que les femmes, témoin d'un rapport de masculinité plus important au premier âge de la vie (il nait en moyenne 104 garçons pour 100 filles).

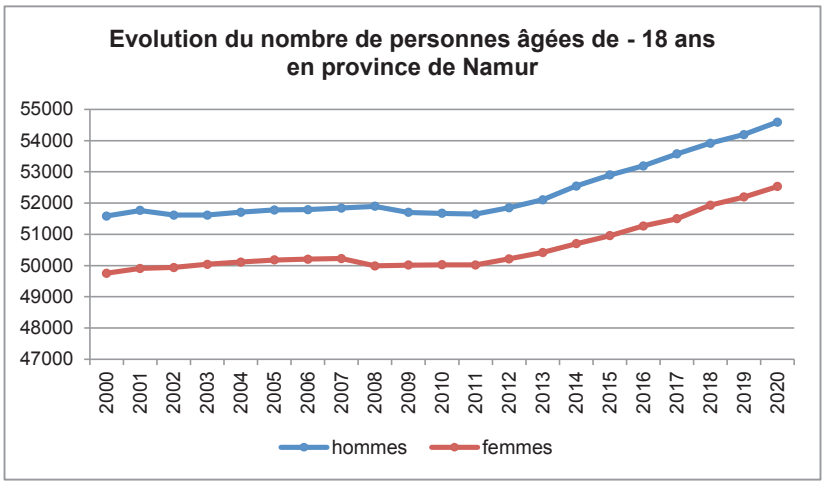

Source: Bureau Fédéral du Plan- Graphe : Cellule Observation

Le nombre de personnes âgées de 65 ans et + vont, au cours des prochaines années, augmenter pour atteindre, selon les estimations du Bureau Fédéral du Plan, 95.121 personnes en 2020. Elles représenteront une proportion de 18,8% de la population (contre 16,4% en 2012). Ici, les femmes sont plus nombreuses que les hommes, témoin d'une mortalité plus élevée des hommes.

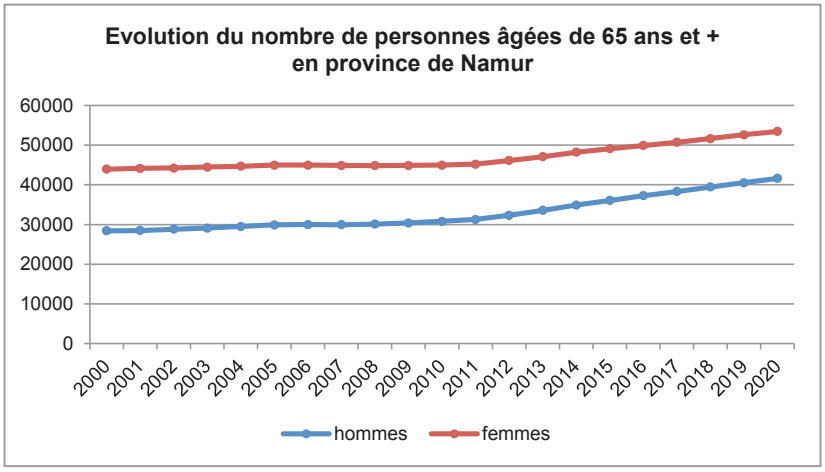

Source: Bureau Fédéral du Plan- Graphe : Cellule Observation

Au regard de ces observations à court terme, on observe une augmentation de la population des jeunes (-18 ans) mais aussi des plus âgés (65 et +) après une relative stagnation. Cependant, si l'on s'intéresse aux projections sur le plus long terme, on s'aperçoit que l'augmentation des jeunes va s'atténuer, puis stagner tandis que les individus âgés vont augmenter de manière plus accentuée à partir de 2020, et atteindront le nombre de 300.454 personnes en 2060, ce qui représentera 25% de la population de la province.

2. Socio- économique

A. Revenu médian[5]

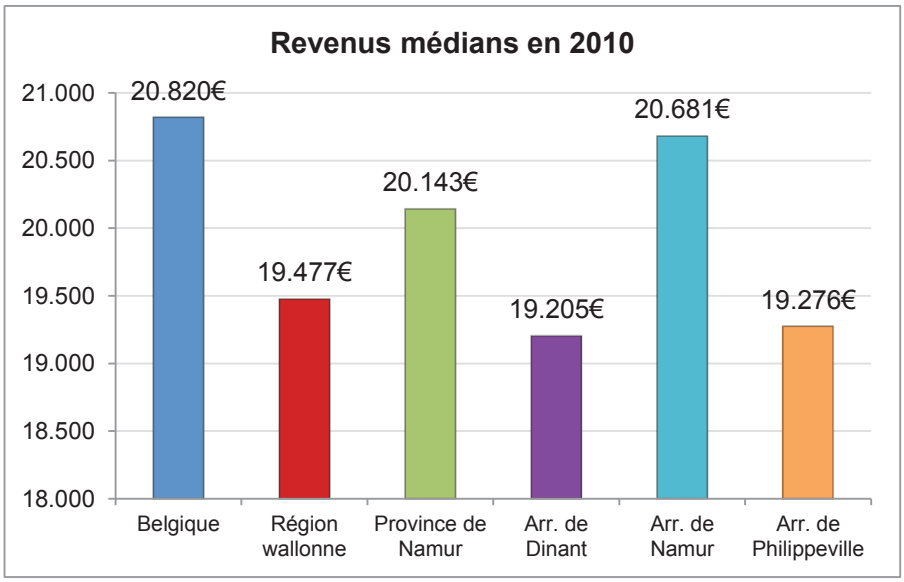

Source: SPF Economie- Graphe : Cellule Observation

En 2010, le revenu médian était de 20.820 € en Belgique et de 19.477 € en Wallonie. En province de Namur, il s'élevait à 20.143 € et est donc plus élevé que ce qui est observé dans la région.

Cependant, une grande disparité territoriale existe entre le nord, plus riche et le sud, plus défavorisé. Ainsi, le revenu médian de l'arrondissement de Namur (20.681€) se rapproche du revenu médian belge - sans doute grâce à sa proximité avec Bruxelles et le Brabant-wallon, alors que les arrondissements de Dinant et de Philippeville présentent des revenus médians inférieurs de près de 1500 €, et sous le revenu médian wallon.

[5] Le revenu médian est le revenu qui partage exactement en deux la population : la moitié de la population dispose d'un revenu plus élevé que le revenu médian, l'autre moitié d'un revenu moins élevé. Cet indicateur est moins sensible aux extrêmes que le revenu moyen.

Carte 3 : Revenu médian (en €) en 2010

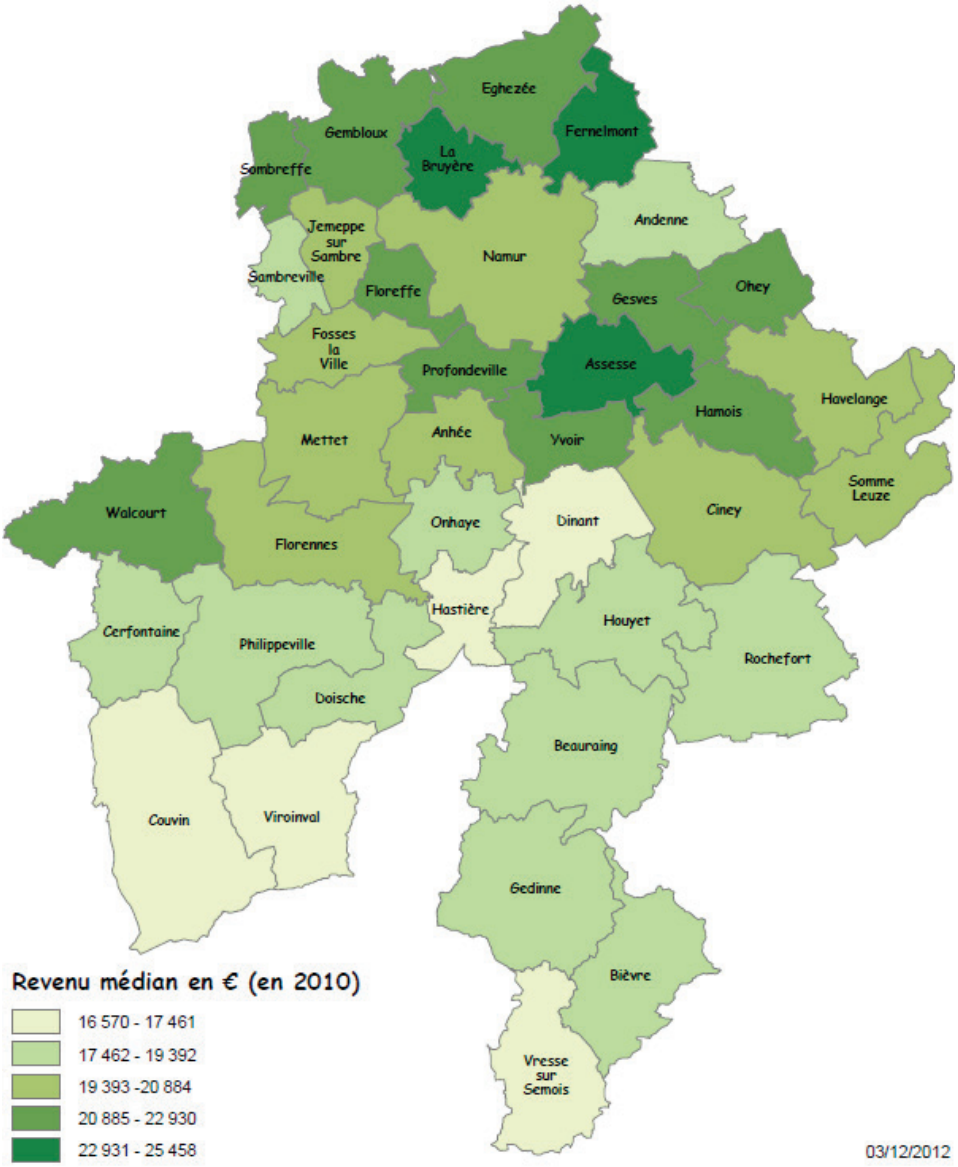

Source: SPF Economie- Carte : Service cartographie

B. Niveau d'instruction

Selon les résultats de l'Enquête sur les Forces de Travail, le niveau d'instruction de la population en âge de travailler (15-64 ans) de la province de Namur et plus généralement de la Région wallonne et de la Belgique a augmenté. Sur base de cette enquête, en 2001, 41,6% de la population belge en âge de travailler détenait au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. Cette proportion était similaire à celle observée dans la province de Namur (42,2%) et un peu plus élevée en Wallonie (44,7%). Dix années plus tard, ces proportions s'élèvent respectivement à 31,8%, 33,7% et 35,6%, ce qui montre bien une diminution de personnes faiblement instruites. A l'inverse, les proportions de personnes en possession d'un diplôme du supérieur ont augmenté au cours des dix dernières années. Dans la province de Namur, cette proportion est passée de 22,8% en 2001 à 28,5% en 2011.

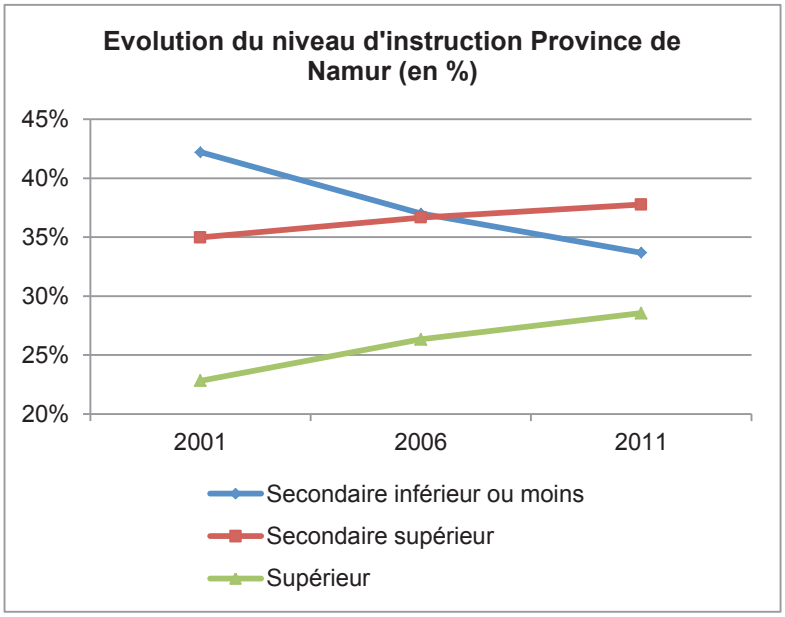

Source: SPF Economie (Enquête sur les Forces de Travail)- Graphe : Cellule Observation

C. Taux de chômage et taux d'emploi

1. Taux de chômage

En octobre 2012, le chômage[6] concernait près d'une personne active[7] sur sept (14,2%) en Wallonie. Ce chiffre est inférieur en province de Namur puisqu'un actif sur huit (12,5%) était concerné.

[6] Le chômage fait référence ici à l'indicateur de demandeurs d'emploi du FOREM qui correspond au nombre de demandeurs d'emploi avec allocation ainsi que des jeunes en stage d'insertion par rapport à la population active.

[7] La population active représente la partie de la population totale en âge de travailler (les 15- 64 ans) qui travaille (personnes sous contrat d'emploi ou de travail, indépendants,…) ou qui souhaite travailler (les demandeurs d'emploi).

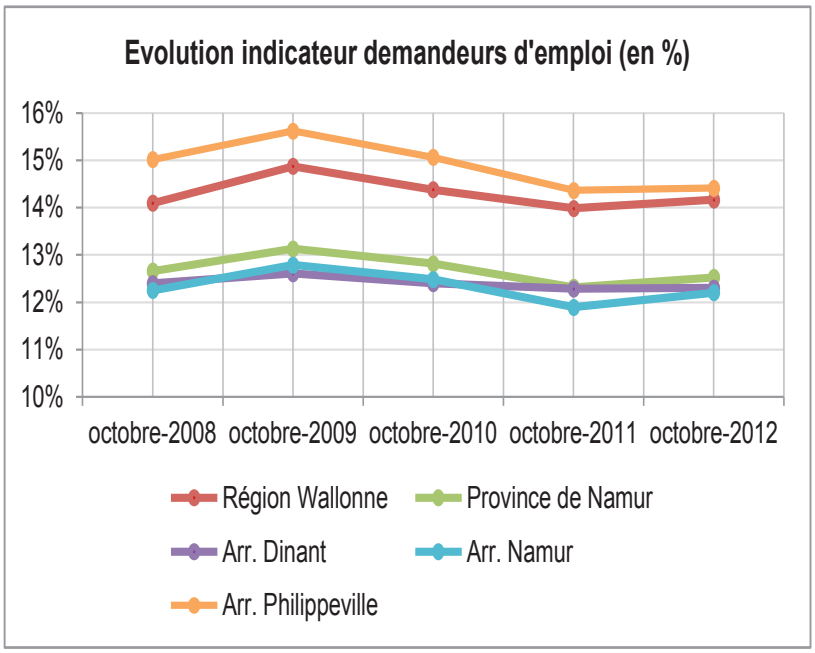

Source: FOREM (octobre 2012)- Graphe : Cellule Observation

Si la province de Namur est moins touchée par le chômage que la Wallonie, ce n'est cependant pas le cas de l'arrondissement de Philippeville, dont le chômage atteint 14,4%. Néanmoins, la situation semble s'y améliorer depuis deux ans, ce qui n'est pas le cas des deux autres arrondissements.

Au niveau communal, de grandes disparités sont observées. La commune la plus touchée par le chômage est Hastière, où l'indicateur s'élève à 23,7%. Conformément à l'indicateur de l'arrondissement de Philippeville, les communes de Couvin, Viroinval, Doische et Cerfontaine présentent des indicateurs s'échelonnant de 14,8% (Cerfontaine) à 19% (Couvin). A l'inverse, les communes de la Bruyère (7,3%), Assesse (7,4%) et Eghezée (8,2%) sont les moins touchées par le chômage.

Carte 4 : Indicateurs des demandeurs d'emploi en octobre 2012

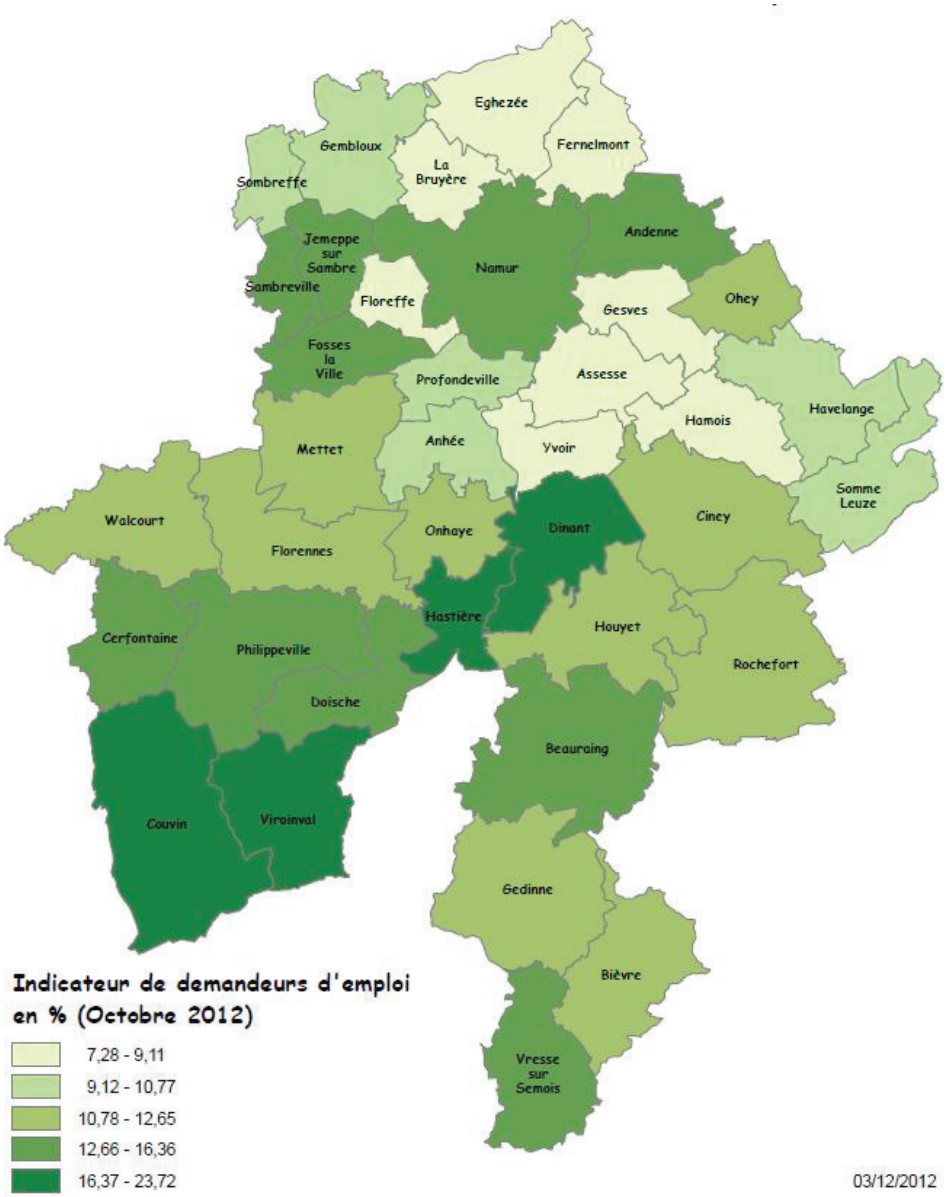

Source: FOREM (octobre 2012)- Carte : Service cartographie

2. *Taux d'emploi*

En octobre 2012, le taux d'emploi[8] en Région wallonne était de 56,6%. En province de Namur, ce taux est un peu plus élevé, puisque sur 100 personnes âgées de 15 à 64 ans, 60 ont effectivement un emploi. Les arrondissements de Namur et de Dinant présentent des taux similaires à celui de la province, tandis que celui de l'arrondissement de Philippeville avoisine celui de la Région wallonne (57%). De manière plus générale, ces taux sont restés stables depuis 2008.

[8] Le taux d'emploi est le rapport entre la population active occupée (personnes qui ont effectivement un emploi) et la population en âge de travailler (15- 64 ans). Il donne une idée de la participation effective à l'emploi d'une population qui pourrait potentiellement travailler.

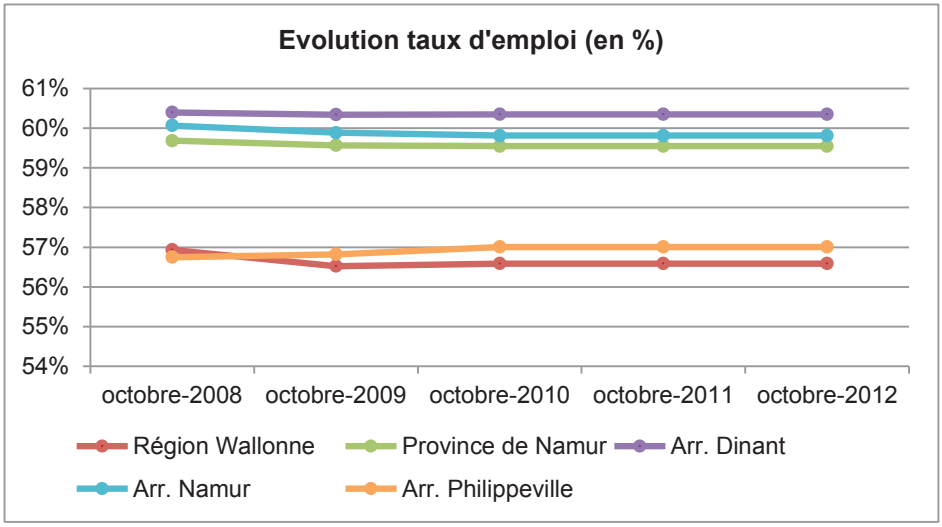

Source: FOREM- Graphe : Cellule Observation

3. Catégories socioprofessionnelles

Au 31 décembre 2010, le secteur qui emploie le plus de personnes en province de Namur est l'administration publique (18,35%)[9]. Cette proportion est plus élevée qu'en Région wallonne (12,98%) et qu'en Belgique, où là ce sont 10,42% des travailleurs qui sont actifs dans cette branche. Cette forte proportion de travailleurs de l'administration publique au sein de la province s'explique par la présence des institutions wallonnes à Namur, capitale de la Wallonie. C'est donc en toute logique que 75,6% des travailleurs de l'administration publique au sein de la province se situent dans l'arrondissement de Namur.

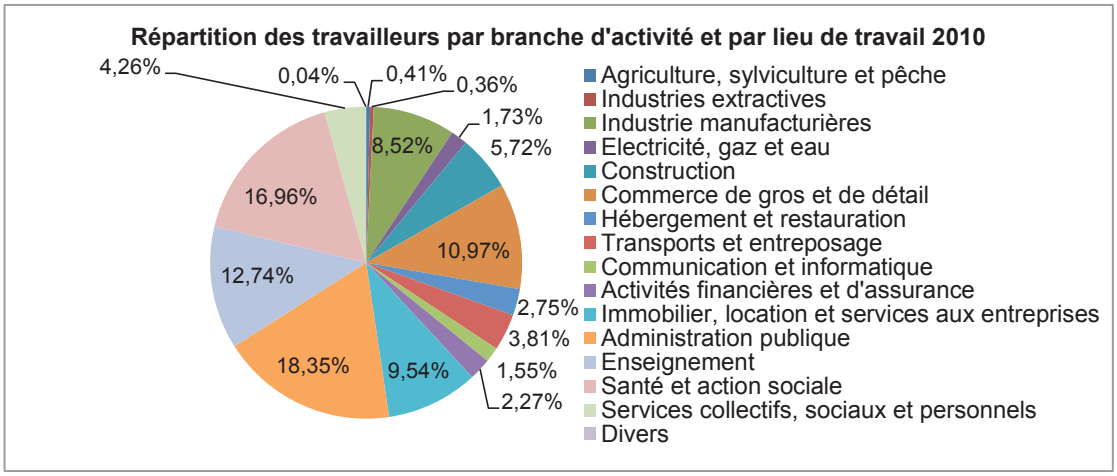

Source: ONSS- Calculs et graphe: Cellule Observation

La santé et l'action sociale comptent également une proportion importante de travailleurs (16,96%), suivies de l'enseignement (12,74%). Les secteurs qui comprennent le moins de

[9] Précisons que la répartition des travailleurs est opérée selon le lieu de travail, et non le lieu de domicile

travailleurs en province de Namur sont les industries extractives ainsi que l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

4. Bénéficiaires du RI[10]

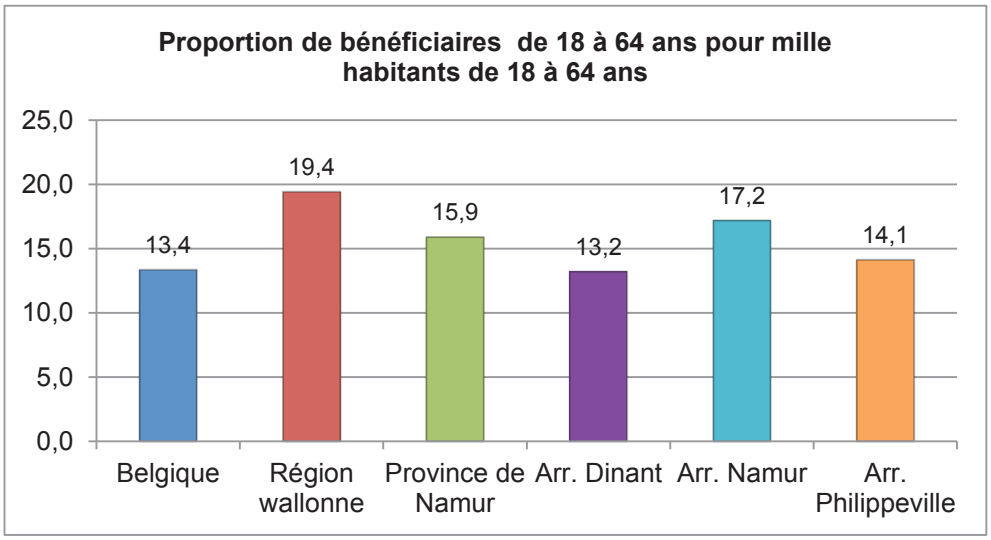

Source: SPP Intégration sociale- Calculs et graphe : Cellule Observation

En 2011, en Belgique, on comptait 13,4 bénéficiaires du RI (âgés de 18 à 64 ans) pour 1000 habitants âgés de 18 à 64 ans. Ce chiffre était de 19,4 en Wallonie et de 15,9 dans la province. C'est dans l'arrondissement de Namur (17,2‰) et plus particulièrement dans la commune homonyme (29,9‰) que les bénéficiaires sont les plus nombreux. C'est également dans cet arrondissement que l'on retrouve la commune présentant le taux le plus bas, à Assesse (1,9‰).

3.Santé

A. Santé perçue[11]

En 2008, plus de trois quart (76,8%) des habitants du royaume se déclarent en bonne ou en très bonne santé. Cette proportion est légèrement inférieure en Wallonie et dans la province, puisqu'elle s'y élève respectivement à 73,3% et 70,7%. De manière générale, les hommes sont plus nombreux à déclarer être en bonne santé que les femmes. De même, cette proportion est plus importante chez les plus jeunes et diminue alors que l'âge augmente.

[10] Le RI est le Revenu d'Intégration

[11] Pour évaluer la santé perçue, l'Enquête Nationale de Santé par interview posait la question « Comment est votre état de santé général ? » et proposait une échelle de 1 (très bon) à 5 (très mauvais)

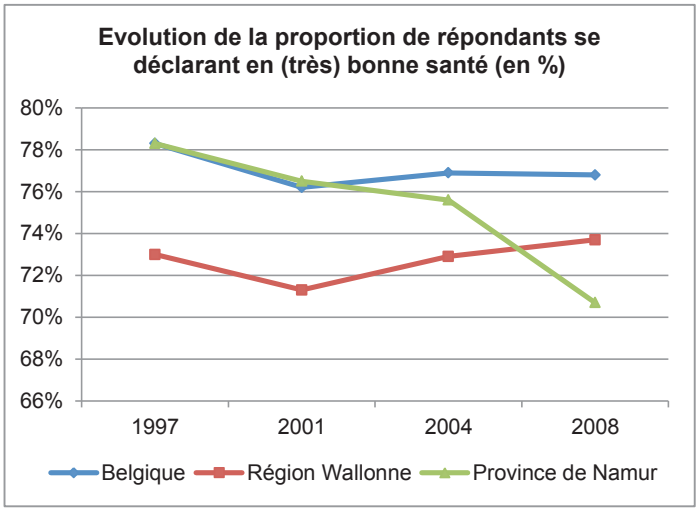

Source: Enquête Nationale de Santé par Interview, ISP- Graphe : Cellule Observation

En tenant compte du fait que l'échantillon y est plus petit, on observe que la proportion de personnes se déclarant en bonne ou en très bonne santé dans la province de Namur a diminué depuis 1997. Cette année-là, la proportion s'élevait à 78,3%. A l'opposé, en Région Wallonne, cette proportion a augmenté légèrement depuis 2001. En Belgique, elle est restée relativement stable.

B. Comportements de santé[12]

En 2008, en province de Namur, on observe que quatre personnes sur dix ne consomment pas de fruit quotidiennement et que c'est également le cas d'une personne sur dix pour les légumes. De même, une personne sur cinq est un fumeur quotidien et une personne sur deux est en surpoids (IMC ≥ 25)[13].

C. Santé mentale[14].

En province de Namur comme en Région Wallonne ou plus généralement dans le pays, près d'une personne sur sept est susceptible de souffrir d'un problème de santé mentale

Près de 6% de la population a consommé des anti-dépresseurs au cours des deux dernières semaines précédant l'enquête alors qu'une personne sur dix déclare avoir consommé des somnifères sur la même période.

[12] Les comportements de santé sont évalués grâce à l'Enquête Nationale de Santé par interview

[13] L'IMC- Indice de masse corporelle- correspond au poids en kilos, divisé par la taille en mètres et élevée au carré (kg/m^2). Il présente le poids relatif moyen.

[14] Dans l'Enquête Nationale de Santé par interview, un score a été établi, le GHQ (General Health Questionnaire) afin de mesurer le niveau de bien- être psychologique. Ici, il s'agit d'un score supérieur ou égal à 4, ce qui correspond aux troubles psychologiques plus sévères.

4.Mortalité

A. Espérance de vie à la naissance[15]

L'espérance de vie à la naissance est moins élevée en Wallonie et dans la province de Namur qu'en Belgique et ce, quel que soit le sexe des individus. En 2000, l'espérance de vie d'un Belge s'élevait à 75 ans, d'un Wallon à 73,4 ans alors qu'un habitant de la province de Namur pouvait espérer vivre 72,9 ans. Chez les femmes, le même constat pouvait être fait puisqu'une Belge pouvait espérer vivre 81,4 ans, une Wallonne 80,5 ans et une habitante de la province 80,6 ans.

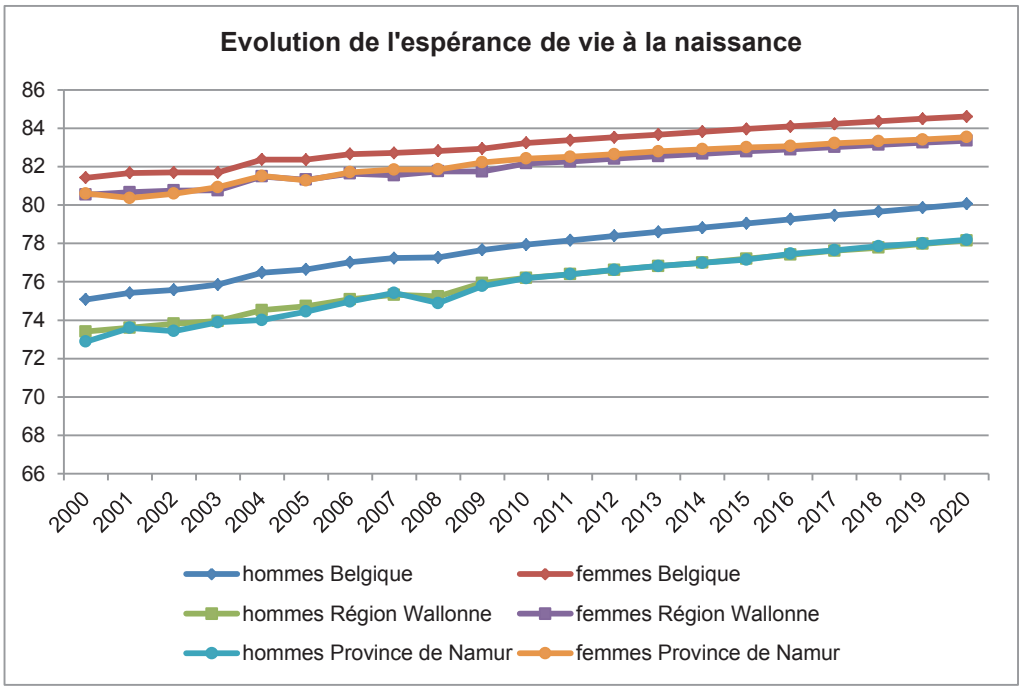

Source: 2000-2009: observations, DGSIE; 2010-2060: Perspectives de population 2010-2060, BFP et DGSIE- Graphe : Cellule Observation

Quel que soit l'endroit où l'on vit, les femmes vivent plus longtemps que les hommes, et cette différence restera présente dans les années à venir, puisqu'en province de Namur, en 2020, l'espérance de vie des hommes s'élèvera à 78,2 ans tandis que celle des femmes sera de 83,5 ans. L'espérance de vie d'une Belge sera un peu plus élevée puisqu'elle sera de 84,6 ans.

[15] L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne- autrement dit l'âge moyen au décès- d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

B. Mortalité générale et prématurée

Sur la période 2005-2009, la mortalité, qu'elle soit générale ou prématurée, est plus importante en Wallonie qu'en Belgique et ce, pour les hommes comme pour les femmes. Dans la province, la mortalité générale des femmes est légèrement moins importante qu'en Wallonie alors que, pour les hommes, la situation y est similaire.
En ce qui concerne la mortalité prématurée, celle des hommes est plus importante qu'en Wallonie alors que celle des femmes y est similaire.

Tableau 1. Indice comparatif de mortalité (2005-2009)

	Mortalité prématurée		Mortalité générale	
	Hommes	**Femmes**	**Hommes**	**Femmes**
Belgique	79,0*	85,4*	87,1*	91,3*
Wallonie	*100,0*	*100,0*	*100,0*	*100,0*
P. Namur	103,7*	100,0	99,0	97,4*
Arr. Dinant	113,6*	110,0	99,0	98,0
Arr. Namur	97,0	96,7	97,5*	95,5*
Arr. Philippeville	117,9*	99,3	105,3*	105,9*

* différence significative avec la Wallonie

Source : SPMA- Calculs : Inter-observatoires

Pour la mortalité prématurée, on observe en revanche une différence suivant les sexes. Ainsi, en comparaison avec la Wallonie, la mortalité prématurée des hommes est plus importante dans les arrondissements du sud et similaire dans celui de Namur. Pour les femmes, on n'observe pas de différence significative par rapport à la Wallonie.

Pour la mortalité générale, l'indice comparatif de mortalité[16] diffère d'un arrondissement à l'autre mais les constats sont identiques que l'on considère les hommes ou les femmes. Ainsi, si dans l'arrondissement de Namur, la situation est plus favorable qu'en Région wallonne, dans celui de Dinant, elle est similaire et plus défavorable pour celui de Philippeville.

C. Causes de mortalité

En province de Namur, comme en Wallonie et en Belgique, les deux principales causes de mortalité sont les maladies cardiovasculaires et les cancers. C'est également le cas dans l'ensemble des arrondissements de la province. Ainsi, sur les 4.714 personnes décédées en

[16] L'indice comparatif de mortalité est le rapport entre le nombre de décès observés dans un territoire et le nombre de décès attendus sur ce même territoire. Ce dernier chiffre est calculé en appliquant à la population du territoire les taux de mortalité régionaux par âge et sexe. Lorsque l'indice est supérieur à 100 (valeur attribuée à la zone de référence qui est ici la Région wallonne), la mortalité du territoire est supérieure à la moyenne régionale, indépendamment de la structure par âge et sexe de la zone en question.

2008 dans la province, 30% sont décédées des suites d'une maladie liée à l'appareil circulatoire, dont un peu plus de femmes que d'hommes. Les cancers représentent 25% des causes de mortalité dans la province, avec ici un plus grand nombre d'hommes touchés par rapport aux femmes.

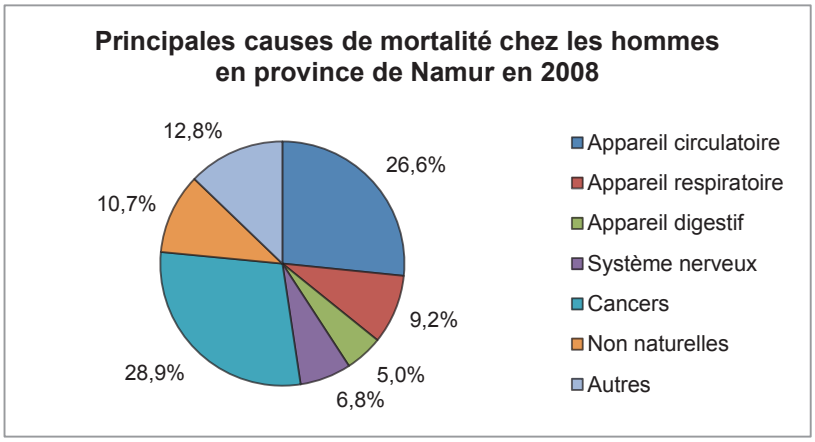

Source: SPMA- Graphe : Cellule Observation

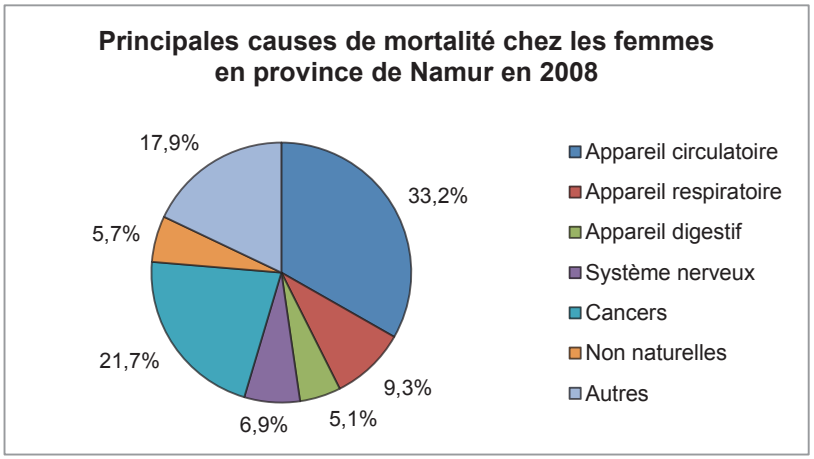

Source: SPMA- Graphe : Cellule Observation

5.Naissances et Enfance

A. Nombre moyen d'enfants par femme

Selon le Bureau fédéral du Plan, une femme belge a en moyenne 1,87 enfant. Ce chiffre est similaire en Wallonie (1,85) et en province de Namur (1,88). On peut cependant observer des différences entre arrondissements. Ainsi, les femmes ont plus d'enfants (1,97) dans l'arrondissement de Dinant qu'ailleurs et ce, depuis plusieurs années. Ce chiffre se rapproche des 2,1 que l'on estime nécessaire au renouvellement des générations.

B. Places d'accueil

Fin 2010, on dénombrait 38.185 places d'accueil pour les 0-3 ans en Communauté française, le taux de couverture[17] était de 27,7%. Sur le territoire provincial, le taux de couverture était plus élevé avec 32,1%.

Tableau 2. Nombre de places d'accueil et taux de couverture en fonction du type de places au 31 décembre 2010

	Nombre de places			Taux de couverture			
	Subventionnées par l'ONE	Non Subventionnées par l'ONE	Total	Subventionné par l'ONE et assimilé	Non subventionné par l'ONE	Somme	Nombre d'enfants de 0-2,5 ans au 01/01/2010
Fédération Wallonie- Bruxelles	27.468	10.717	38.185	19,9%	7,8%	27,7%	138.091
Province de Namur	3.087	1.318	4.405	22,5%	9,6%	32,1%	13.744
Arr. Dinant	686	245	931	22,3%	8%	30,3%	3.071
Arr. Namur	2.100	1.037	3.137	23,4%	11,6%	35%	8.960
Arr. Philippeville	301	36	337	17,6%	2,1%	19,7%	1.713

Source: ONE

La situation est plus favorable dans les arrondissements de Dinant et de Namur par rapport à la situation de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle l'est nettement moins dans l'arrondissement de Philippeville qui présente le taux de couverture le plus bas sur le territoire francophone.

C. Les jeunes mères

En Belgique, entre 2000 et 2008, 6,4 nouveaux- nés sur 1.000 avaient une mère âgée de moins de 18 ans. Ce chiffre est 50% plus important en Wallonie (9,8‰). En province de Namur, c'était le cas de 8,9‰ naissances. C'est dans l'arrondissement de Philippeville que la proportion de naissances chez des mères jeunes est la plus élevée.

[17] Le taux de couverture est le rapport entre le nombre total de places et une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil (nombre d'enfants résidant de 0 à 2,5 ans).

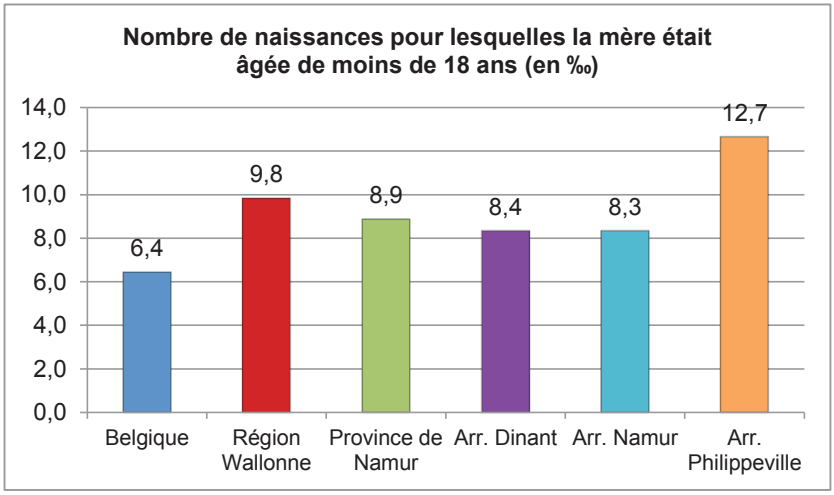

Source: SPF Economie- Calculs et graphe: Cellule Observation

6.Offre de soins

A. Lits hospitaliers et lits en MRS

1. Lits Hospitaliers

En 2011, on recensait 70.080 lits hospitaliers sur le territoire national dont 21.260 en Wallonie et 2.730 dans la province de Namur.

Tableau 3. Nombre d'habitants par lit hospitalier (nombre de lits) en 2011

	Total lits hospitaliers	Lits psychiatriques[18]	Lits gériatriques[19]	Lits de maternité[20]	Lits de chirurgie et de médecine interne[21]
Belgique	156 (70.080)	662 (16.537)	135 (7.059)	791 (3.182)	342 (32.022)
Région wallonne	166 (21.260)	706 (4.994)	161 (1.856)	801 (1.006)	353 (9.990)
Province de Namur	175 (2.730)	581 (821)	214 (184)	860 (127)	371 (1.285)

Source : SPF Santé Publique- Calculs : Cellule Observation

[18] Les lits psychiatriques sont les lits A (Service neuropsychiatrique d'observation et de traitement), A_1 (Hospitalisation de jour en service A), A_2 (Hospitalisation de nuit en service A), T (Service neuropsychiatrique de traitement), T_1 (Hospitalisation de jour en service T), T_2 (Hospitalisation de nuit en service T) et K (Service de neuropsychiatrie infantile)

[19] Exprimés par rapport à la population de plus de 75 ans et plus

[20] Exprimés par rapport aux nombre de femmes en âge de procréer c'est à dire les 15-49 ans

[21] Lits C (Service de diagnostic et de traitement chirurgical), C+D (Service d'hospitalisation mixte C et D) et D (Service de diagnostic et de traitement médical)

L'ensemble des lits est réparti sur les arrondissements de Dinant (605) et de Namur (2.125). Les lits psychiatriques se concentrent dans l'arrondissement de Namur.

2. *Lits en maison de repos (et de soins)*

Nombre de lits en maisons de repos pour personne âgée (MRPA) et en maison de repos et de soins (MRS) et taux pour 1000 habitants, par province, en 2011[22]						
	Nombre de lits		Nombre de lits pour 1000 habitants			
			De 65 ans et plus		De 80 ans et plus	
	MRPA	MRS	MRPA	MRS	MRPAS	MRS
Wallonie	27263	19372	49	34,6	161,7	114,9
Province de Namur	3299	2280	44	30,1	146,6	101,3

Source : IWEPS

En province de Namur, on retrouve 5.579 lits en maison de repos dont 2.280 en maison de repos et de soins. Cela représente 74 lits pour 1.000 habitants âgés de 65 ans et plus. En Wallonie, ce chiffre s'élève à 84.

7. Logement et Habitat

A. Utilisation des sols

En 2011, un cinquième de la surface du territoire national était bâtie. En Wallonie, ce chiffre est moins important puisque 14,3% de la surface était bâtie. En Province de Namur, c'est un peu plus de 10% des terrains qui sont bâtis.

Les arrondissements du sud (Dinant et Philippeville) sont les moins bâtis alors que celui de Namur atteint presque la moyenne belge. Au niveau communal, c'est Sambreville qui présente la proportion la plus importante (36,9% de superficie bâtie). A l'opposé, le territoire de Gedinne est le moins bâti (4,9%).

[22] Il s'agit du nombre de lits bénéficiant d'un titre de fonctionnement au 16 juin 2011 en Wallonie. Les ratios de nombre de lits pour 1000 habitants sont basés sur la population au 1er janvier 2010.

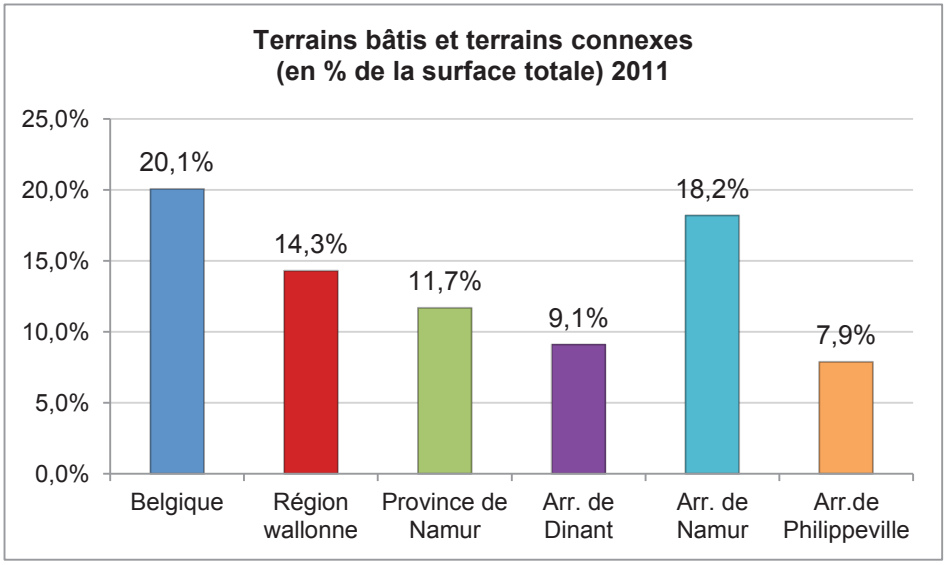

Source: SPF Economie- Calculs: Cellule Observation

B. Prix moyen de vente

Selon les données du SPF Economie, au premier semestre 2012, le prix moyen de vente d'une maison ordinaire s'élevait à 191.284€ en Belgique. Ce prix moyen était moins élevé en Région wallonne (144.829€) et en province de Namur (157.259€). Les maisons ordinaires, les villas, bungalows et maisons de campagne sont plus chères dans l'arrondissement de Namur que dans les deux autres arrondissements. En revanche, en ce qui concerne les appartements, les flats et les studios, c'est dans l'arrondissement de Philippeville que le prix de vente moyen est le plus élevé.

En ce qui concerne les maisons d'habitation ordinaire, la province de Namur est la province wallonne la plus chère après le Brabant wallon.

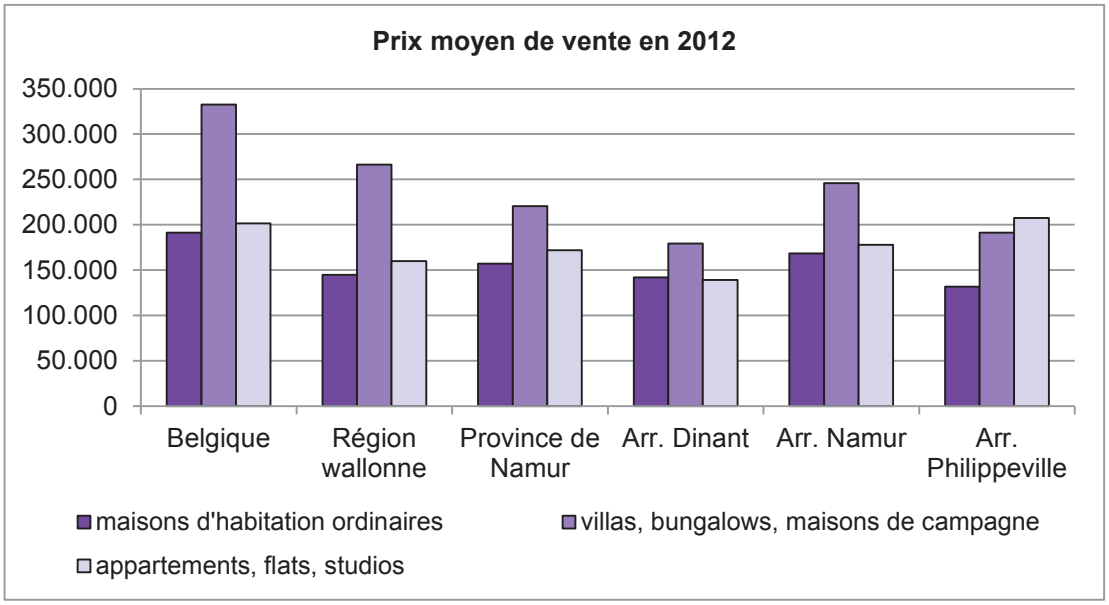

Source: SPF Economie- Graphique : Cellule Observation

C. Qualité des logements

1. Qualité et insalubrité

Selon l'enquête sur la qualité de l'habitat[23], réalisée en 2006-2007 en Région wallonne, 9,5 % des logements avaient un indice de salubrité[24]mauvais ou très mauvais. En province de Namur, ce chiffre était de 6,1%.

Au niveau de la qualité des logements, 1% des logements wallons devait faire l'objet de restructuration ou d'assainissement fondamental (1,4% en province de Namur) et 5,1% de travaux importants (5,8% dans la province). A l'opposé, 31,9% des logements wallons et 37,2% de ceux de la province de Namur étaient de très bonne qualité.

Au niveau des arrondissements, c'est dans celui de Namur que l'on retrouve la proportion la plus élevée de logements devant faire l'objet de travaux important ou de moyenne importance (21,8% des logements de l'arrondissement). Dans l'arrondissement de Dinant, cette proportion s'élève à 12,4%.

[23] Etudes et documents, Ministère de la Région wallonne, Direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement et du patrimoine - Enquête sur la qualité de l'habitat en Région wallonne 2006-2007

[24] L'indice de salubrité est établi sur base d'une cotation globale du logement ou du bâtiment reprenant plusieurs critères. Pour le logement, les critères retenus sont la ventilation de la cuisine et de la salle de bains, la présence ou non d'humidité dans les pièces et l'état de l'installation électrique.

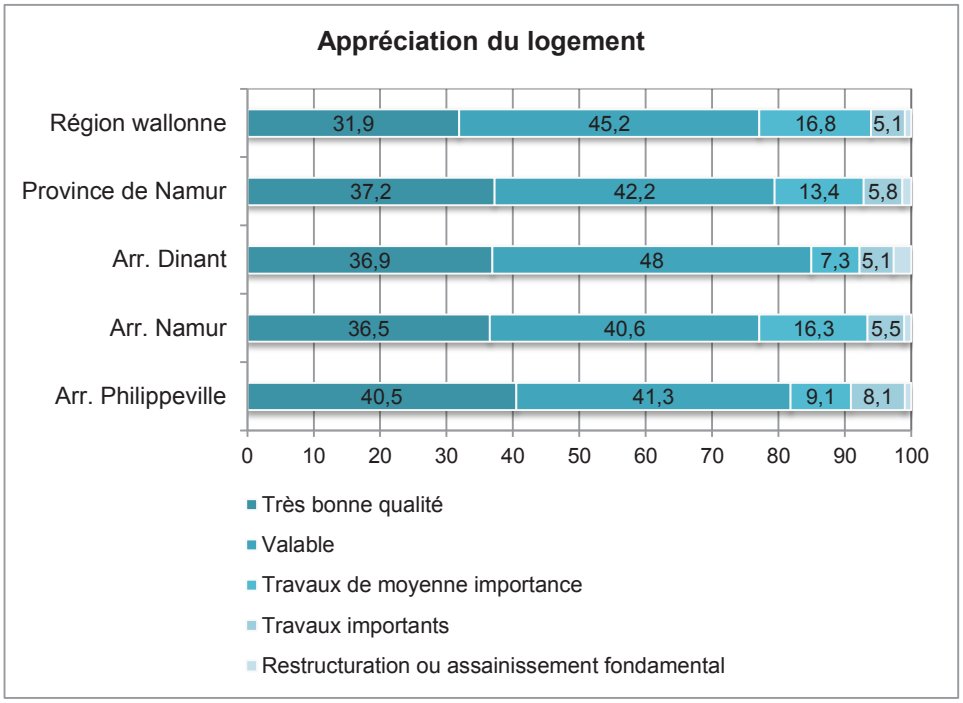

Source: Enquête sur la qualité de l'habitat en Région wallonne 2006-2007

2. Proximité d'une pharmacie, d'un commerce, d'une crèche, d'une école[25]

En Wallonie, 5% des logements étaient situés à plus de 5 km d'une pharmacie. Seule la province de Luxembourg (16,7%) présentait un taux plus élevé que cette moyenne. Dans la province de Namur, ce sont 4,9% des logements qui étaient dans cette situation.

En Wallonie, 11,5% des wallons devaient faire plus de 5 km pour atteindre une crèche. Dans la province de Namur ce pourcentage est le plus élevé : 17,5% des logements n'étant pas situés à proximité directe d'une telle structure.

Les logements situés dans un rayon de plus de 5 km d'une école primaire sont assez marginaux : 1,4% en Wallonie et 1,7% dans la province.

3. Effets potentiels de la pollution intérieure sur la santé[26]

En Wallonie, environ 7% (6,8%) des logements étaient potentiellement sources de problèmes de santé. En province de Namur, ce chiffre était le plus bas de l'ensemble des provinces, avec 4,8% de logements pouvant avoir un impact potentiel sur l'état de santé des habitants.

[25] Etudes et documents, Ministère de la Région wallonne, Direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement et du patrimoine - Enquête sur la qualité de l'habitat en Région wallonne 2006-2007

[26] Idem

D. Zones d'Habitat permanent

On ne dispose que de peu de données sur le nombre de personnes vivant dans des campings ou des parcs résidentiels (ce que l'on appelle communément des zones d'habitat permanent). Cependant, les communes les plus touchées adhèrent au plan HP[27] de la Wallonie, et fournissent, chaque année, des données sur leurs résidents. Ainsi, au 31 décembre 2010, 29 communes wallonnes étaient concernées pour 7.705 personnes domiciliées dans de telles zones. Parmi ces 29 communes, 11 se situaient sur la province de Namur où 4.521 personnes étaient domiciliées dans des zones dites HP[28]. Malgré l'existence de ce plan HP, le nombre de résidents de ces zones d'habitat permanent augmente de façon constante ces dernières années.

C'est principalement le sud de la province qui est concerné par cette problématique. La commune d'Hastière est particulièrement touchée puisque près d'un quart de ses habitants (23,9%) résident dans une zone d'habitat permanent

Carte 5 : Population résidant dans une zone HP (en %)

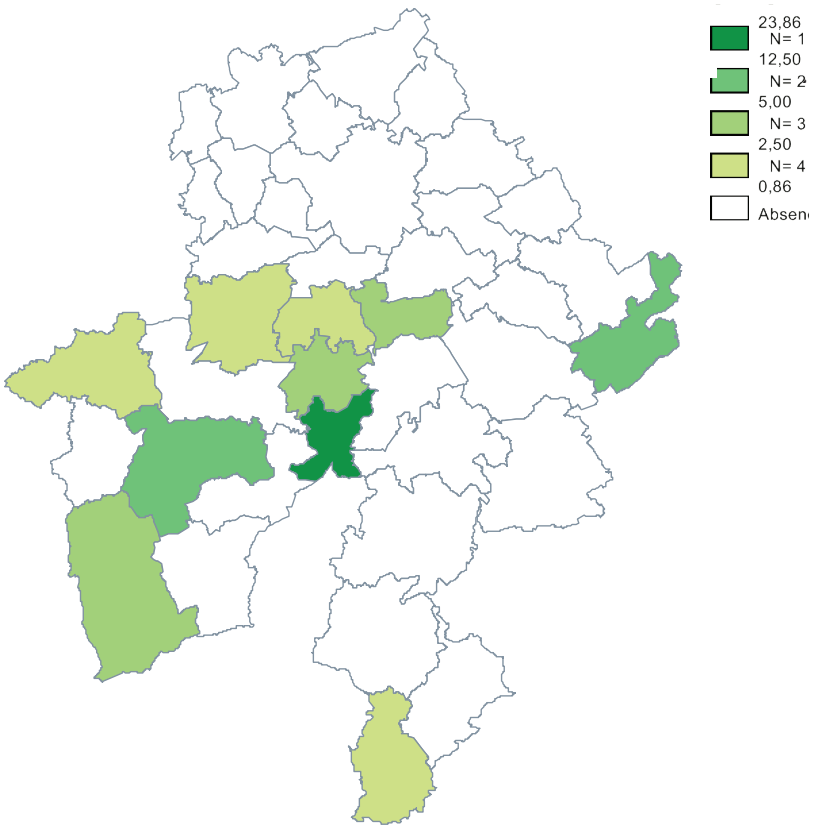

Source : Plan HP- Carte : Cellule Observation

[27] Le plan HP est un plan d'action pluriannuel transversal adopté par le Gouvernement wallon ayant pour finalité de favoriser l'accès aux droits fondamentaux pour tous, notamment le droit au logement, et cible les personnes résidant en permanence dans un équipement à vocation touristique.

[28] Habitat permanent

E. Logements sociaux[29]

En 2010, la Wallonie comptait, selon la Société Wallonne du Logement, 100.930 logements sociaux soit 6,4% de l'ensemble des logements, loin encore des 10% souhaités. En province de Namur, ce chiffre est près de deux fois inférieur, puisque seuls 3,5% des logements étaient répertoriés comme sociaux.

C'est dans l'arrondissement de Namur que l'on compte le plus de logement sociaux (5,3%). Ceci s'explique par la présence de centres urbains importants (Namur, Andenne, Sambreville,…) offrant traditionnellement des parcs locatifs sociaux plus étendus. Dans le sud de la province, on compte respectivement 1,9% et 1,1% de logements sociaux pour les arrondissements de Dinant et Philippeville. Cinq communes ne comptent aucun logement social alors que 8,7 % des logements sambrevillois sont sociaux.

Carte 6 : Proportion de logements sociaux (en %)

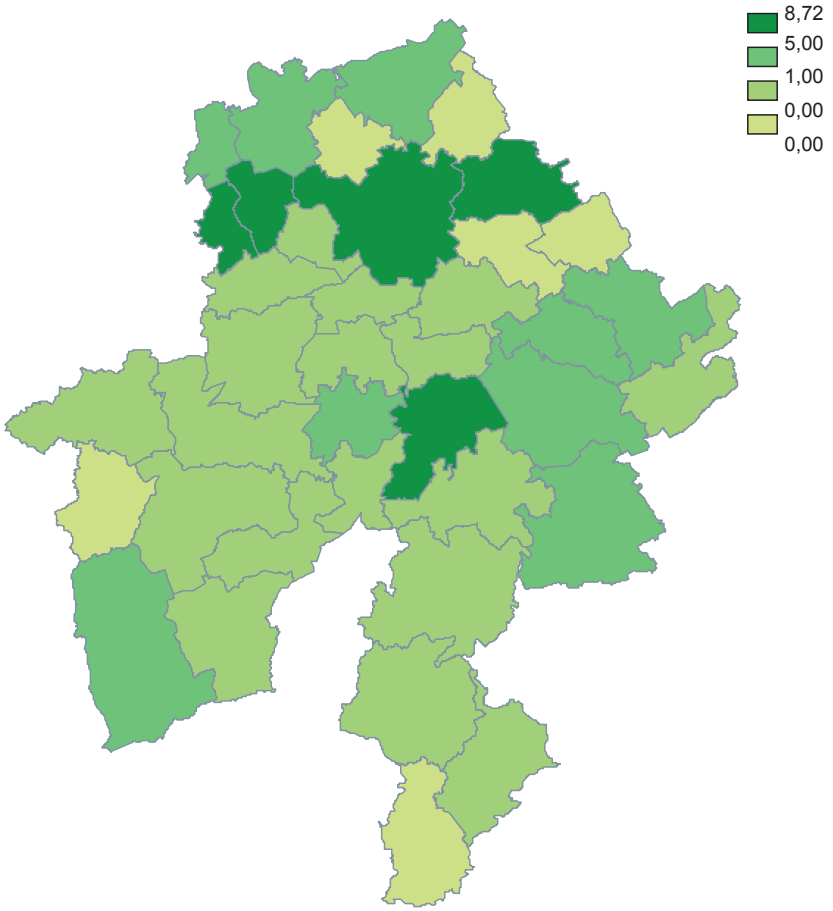

Source : Société Wallonne du Logement- Calculs et carte : Cellule Observation

[29] Ces chiffres ne tiennent pas compte des logements proposés par les AIS, qui ne sont pas repris dans les statistiques de la SWL

Références bibliographiques

Bureau Fédéral du Plan : www.plan.be/

Direction Générale Institutions et Population : http://www.ibz.rrn.fgov.be/index.php

Direction générale opérationnelle- Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie. Enquête sur la qualité de l'habitat en Région wallonne 2006-2007

Etudes et documents, Ministère de la Région wallonne, Direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement et du patrimoine - Enquête sur la qualité de l'habitat en Région wallonne 2006-2007

Enquête de santé belge par interview, Analyses interactives : https://www.wiv-isp.be/epidemio/hisia/index.htm

Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique(IWEPS) : http://www.iweps.be

Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) : http://www.one.be/

Office National de Sécurité Sociale (ONSS) : http://www.onssrszlss.be/fr/home

Service Public Fédéral Economie (SPF Economie) : PME, Classes moyennes et Energie : http://statbel.fgov.be/

Service public de l'emploi et de la formation professionnelle en Wallonie (FOREM) : http://www.leforem.be/index.html

Service Public de Programmation Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes (SPP Intégration sociale) : http://www.mi-is.be/be-fr/start

Service Public Fédéral Santé Publique, Sécurité Alimentaire et Environnement (SPF Santé Publique) : http://www.health.belgium.be/

Société wallonne du logement : http://www.swl.be/

Cellule Observation de la Santé, du Social et du Logement de la Province de Namur
Rue Martine Bourtonbourt, 2- 5000 Namur
Tél : 081 77 68 04- Fax : 081 77 69 57
secretariat.observation@province.namur.be

L'utilisation des données de ce document est soumise à l'accord préalable de la Cellule Observation, du Social et du Logement de la Province de Namur.